



TEMPLE STUPA & HIMALAYA

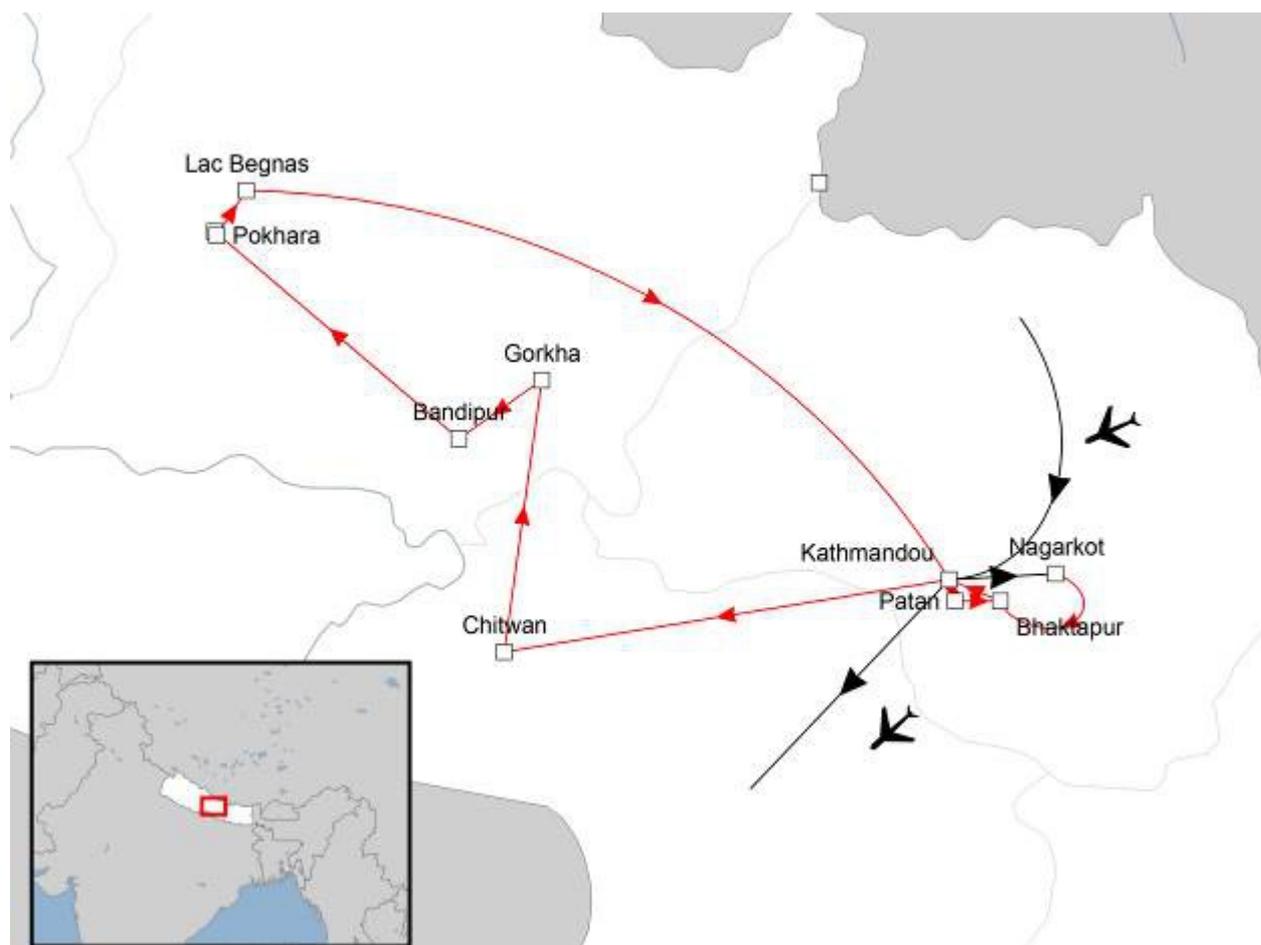
Avec C.L.R.D. Et Syltours



12 jours avec C.L.R.D. Aux départs de Morteau, Pontarlier, Besançon, Valentin

1ère Quinzaine d'AVRIL 2026

TEMPLE STUPA & HIMALAYA



12 JOURS FRANCE / FRANCE

Le Népal est un pays aux mille surprises !

On y trouve les plus hautes montagnes du monde, des vallées peuplées et des jungles. L'enchantement est partout : sur les contreforts des montagnes, sur les cultures en terrasses, dans l'affairement des villes, sur les rivières, dans les forêts pleines de vie sauvage, de fleurs et de chants d'oiseaux !

Le patrimoine culturel de la Vallée de Kathmandu, classée au patrimoine mondiale de l'Unesco, est illustré par sept ensembles comprenant le Durbar Square de Hanuman Dhoka (Kathmandu), Patan et Bhaktapur, les stupas bouddhistes de Swayambunath

Un voyage atypique rythmé par la rencontre des habitants souriants et chaleureux. Un voyage où la réflexion et la quiétude des lieux religieux se mélangent à la ferveur et l'intensité des villes indiennes.

TEMPLE, STUPA & HIMALAYA

JOUR 1 FRANCE → KATHMANDOU (1350 m)

Convocation des participants

Assistance aux formalités d'enregistrement.

Envol à destination de Kathmandu sur vols réguliers avec escale

Repas et nuit à bord de l'avion.



JOUR 2 KATHMANDU (1350 m)

Petit déjeuner à bord

Arrivée à Kathmandu

Bienvenue au Népal !

Visa pour les ressortissants français à régler sur place (35 usd pp en cash €ou \$)
Un formulaire sera à remplir avant le départ (passeport et photo d'identité à télécharger)

Accueil par notre représentant qui vous offrira un Khada, écharpe en soie issue de la religion bouddhiste.

Déjeuner dans un restaurant local (en fonction des horaires de vols)



VISITE DE BOUDDHANATH

Boudhanath, classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco est le centre de la culture tibétaine au Népal. Les 36 mètres de hauteur du Stupa de Boudhanath en font l'un des plus grands stupas en Asie du Sud. Boudhanath Stupa a été rénové par Licchavi, dirigeants du VIIIème siècle. La conception du mandala dans Boudhanath est une copie de celui de Gyantse au Tibet.

Aujourd'hui, Boudhanath grouille de population tibétaine, occupée à la fabrication de tapis, le commerce et les prières aux plusieurs monastères appartenant à différentes sectes du bouddhisme tibétain.

Installation à l'hôtel.

Dîner à l'hôtel

JOUR 3 KATHMANDU / PATAN / BHAKTAPUR / KATHMANDU

Petit déjeuner à l'hôtel.

VISITE DU STUPA DE SWAYAMBUNATH, grand lieu de pèlerinage vieux de 2500 ans appelé le temple des singes. Son dôme est chapeauté par un bloc carré orné des deux yeux et du chiffre "1" symbolisant le regard du Bouddha

Kathmandu – Patan (10 Km – 40 min)

DECOUVERTE DE PATAN

l'une des trois anciennes cités impériales de la vallée, principalement bouddhiste, connue pour ses artisans fondeurs de statues.

VISITE DE L'ANCIENNE CITE HISTORIQUE

Ancienne résidence royale, elle est restée une véritable ville musée.

VISITE DU TEMPLE DES MILLE BOUDDHAS, immense pain de sucre au milieu d'une petite cour où l'effigie de Bouddha est reproduite sur chaque brique

VISITE DU MUSEE DE PATAN, une pure merveille. Des statues de divinités hindoues ou bouddhiques, en cuivre doré et bronze, sont exposées : Indra (le Dieu des Dieux), Dipankara (le Bouddha du Passé), Sakyamuni (le Bouddha du Présent), Amoghasiddhi (le Bouddha du Futur).

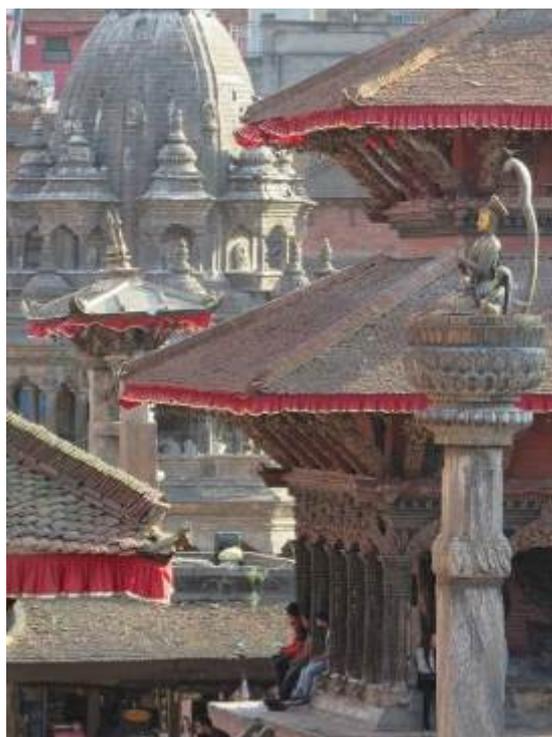
Déjeuner à Patan

Patan - Bhaktapur(12 Km – 45 min) (1400m)

VISITE DE BHAKTAPUR

Le Durbar Square de Bhaktapur classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco, est situé dans le centre de Bhaktapur. La place abrite quelques-uns des plus beaux joyaux architecturaux de la Vallée et met en lumière la beauté de l'art médiéval au Népal.

Découverte de la Lion Gate, la Golden Gate, le Temple de Nyatapola, le Temple de Bhairavnath et les statues des rois en pierre monolithes. La Golden Gate fut érigée par le roi Ranjit Malla comme l'entrée principale à la principale cour du palais aux 55 fenêtres.



COUCHER DE SOLEIL DEPUIS LE TEMPLE DE NYATAPOLA

ATELIER CUISINE FABRICATION DE MOMOS

Le momo est un ravioli tibétain cuit à la vapeur et farci de viande ou de légumes et accompagné d'une sauce piquante.

DEGUSTATION DES MOMOS suivi d'un dîner de spécialités dans le centre de Bhaktapur

JOUR 4 KATHMANDOU / CHITWAN

Petit déjeuner à l'hôtel

KATHMANDOU – MANAKAMANA (130 km -04h30)



MONTEE EN TELEPHERIQUE et DECOUVERTE DU TEMPLE DE MANAKAMANA (1300m)

C'est l'un des temples hindouiste majeurs du pays. Il est très fréquenté par les pèlerins

Déjeuner dans la célèbre brasserie Yak Biergarten

VISITE DE LA BRASSERIE

MANAKAMANA – CHITWAN (75 Km – 03h) (450m)

Bienvenue dans le parc national du Chitwan

C'est le premier parc national du Népal, créé en 1973, pour préserver un écosystème unique significativement précieux pour le monde entier. Le parc couvre une zone vierge sur 932 km², est situé dans les plaines subtropicales du Terai intérieur de la partie centrale du sud du Népal. Il existe plus de 43 espèces de mammifères dans le parc. Le parc est surtout réputé pour la protection du rhinocéros à une corne en voie de disparition, le tigre, le crocodile gavial, ainsi que beaucoup d'autres espèces communes d'animaux sauvages



PROMENADE EN BARQUES (confort++) SUR LA RIVIERE RAPTI, pour accéder à votre lodge

A l'arrivée, installation au lodge qui surplombe la rivière

COUCHER DE SOLEIL sur le parc national

Dîner à l'hôtel



JOUR 5 CHITWAN (450m)

Petit déjeuner à l'hôtel



SAFARI EN JEEPS (journée complète)

Vous pourrez explorer la jungle et admirer la faune : le rhinocéros à une corne, plusieurs types de cerfs et si vous avez de la chance, le tigre royal du Bengale.

Déjeuner pique-nique dans le Parc national

Retour en jeeps à l'hôtel.

Dîner à l'hôtel

En soirée, **DANSES TRADITIONNELLES**



JOUR 6 CHITWAN / BANDIPUR

Petit déjeuner au lodge.

CHITWAN – GORKHA (100 Km -02h45)

Montée en Maruti cars jusqu'au sommet de la ville



DECOUVERTE DE GORKHA (1130m)

Gorkha regorge de beautés naturelles, de vues panoramiques sur les montagnes Manaslu et Himalchuli où on a préservé le mode de vie rurale et naturelle.



DECOUVERTE DU MAJESTUEUX PALAIS ROYAL qui recèle bien de secrets. Il est situé au sommet de la colline. Ce palais historique abrite le temple de la déesse Gorakhkali.

DECOUVERTE DE RANI POKHARI, statue en métal du roi Prithivi Pati Shaha, le grand-père de Prithivinarayan Shaha, ainsi que les temples de Krishna et de Vishnou.

Descente à pied

Déjeuner de spécialités

GORKHA – BANDIPUR (100 Km – 02h30)

Bandipur est une bourgade médiévale de commerçants Newars située dans l'arrière-pays sur la colline de Dumre.

DECOUVERTE DE BANDIPUR (1030m)

Vous pourrez admirer un panorama spectaculaire sur la chaîne de l'Annapurna et sur les sommets de Dhaulagiri, Manaslu et Langtang. Au-delà de la magnifique vue sur l'Himalaya et la Vallée de Marsyangdi, une visite de la ville est également une opportunité pour observer de plus près la culture Newar.

Installation à l'hôtel.

Dîner de spécialités



Nuit à Bandipur

JOUR 7 BANDIPUR / POKHARA (820m)

Petit-déjeuner à l'hôtel.

BANDIPUR – POKHARA (80 km -03h30)

Déjeuner bordure du lac

VISITE DE POKHARA

Nichée dans une vallée tranquille à 900 m d'altitude au bord du lac Phewa, Pokhara tire sa renommée de son sublime point de vue sur le massif des Annapurna. La ville est également le point de départ des treks et des descentes en rafting parmi les plus populaires du Népal et un lieu de villégiature très prisé.

VISITE DU TEMPLE HINDOU DE BINDEBASINI.

C'est le plus célèbre temple de Pokhara. Ce temple, dédié à la déesse Durga, est situé dans la partie ancienne de la ville. Par temps clair, la vue sur Pokhara et le lac est magnifique.

BALADE EN BARQUE SUR LE LAC PHEWA, où la silhouette du sommet de la montagne sacrée Machhapuchhare, « la queue de poisson », se reflète dans ses eaux. Sur une petite île, vous découvrirez un charmant temple hindou.

PROMENADE dans le marché local où vous trouverez des thankas et artisanat local.



Dîner au restaurant **Moondance**

C'est une institution à Pokhara, tenue par la famille Lama proposant une cuisine à tendance bio et nature, qui dispose d'une petite ferme à l'extérieur de Pokhara qui alimente en partie les cuisines en circuit court



JOUR 8 POKHARA / LAC BEGNAS (650m)

Petit déjeuner à l'hôtel



ARRET DANS UNE ECOLE OU DANS UNE MAISON DE REPOS

Un excédent bagage est offert afin d'apporter ce dont ils ont besoin (école : jeux, ballons, fournitures / maison de repos : draps, médicaments)

VISITE DU MUSEE DE LA MONTAGNE

Il relate les exploits marquant l'histoire de l'alpinisme, dans les sommets de l'Himalaya.

POKHARA – LAC BEGNAS (01h)

Installation à l'hôtel.

Le lac Begnas est un véritable havre de paix, loin de l'agitation touristique de la ville. Le lac begnas est un grand lac d'eau douce entouré des plus belles montagnes comme l'Annapurna, le Fish Tail ou encore le Manaslu. Ce paysage verdoyant avec les pointes enneigées qui se dessinent au loin offrent un cadre vraiment idyllique propice à la détente.

Détente au bord de la piscine

Dîner à l'hôtel



JOUR 9 LAC BEGNAS / KATHMANDOU (1350m)

Petit déjeuner à l'hôtel

Matinée libre

Activités matinales au choix : Yoga ou méditation

Déjeuner à l'hôtel



LAC BEGNAS– KATHMANDOU (7h de route)

Installation à votre hôtel

Dîner de spécialités Népalaises avec les danses traditionnelles et culturelles.

JOUR 10 KATHMANDOU / NAGARKOT (2150m)

Petit déjeuner à l'hôtel

DECOUVERTE DE DURBAR SQUARE

C'est le cœur historique et culturel de la ville. Nombreux sont les monuments autour de cette esplanade dont le temple de Taleju, remarquable par sa hauteur (35 m) qui lui permet de dominer la place.

VISITE DE L'ANCIEN PALAIS ROYAL D'HANUMAN DHOKA classé au patrimoine de l'Unesco

DECOUVERTE DE LA PLACE NASAL CHOWK

La Tour Basantapur, de neuf étages, domine l'extrémité sud de la cour. La cour rectangulaire est alignée nord-sud et l'entrée est à l'angle nord-ouest. Juste à l'entrée, se trouve une surprenante porte, petite mais magnifiquement sculptée qui, une fois franchie, mène aux appartements privés du roi Malla.

Déjeuner de spécialités

BALADE EN POUSSE-POUSSE JUSQU'A THAMEL.

Cette balade vous mènera à travers les rues étroites de Katmandou et vous verrez les vieilles maisons traditionnelles avec de nombreuses sculptures en bois.

Terminez l'aventure dans le cœur touristique de la ville, Thamel. Les rues ici sont bordées de boutiques vendant de tout, des pâtisseries aux pashminas, et votre siège de pousse-pousse constitue la plate-forme idéale pour faire du lèche-vitrines en cours de route. Imprégnez-vous de la ruche d'activités qui se déroule pendant que vous traversez cette partie populaire de la ville.

KATHMANDOU – NAGARKOT (01h30)



COUCHER DE SOLEIL sur la chaîne himalayenne

Dîner de spécialités



JOUR 11 NAGARKOT / KATHMANDOU (1350m)



LEVER DE SOLEIL MATINAL SUR L'HIMALAYA depuis la terrasse de l'hôtel

Les plus hauts sommets que l'on peut voir ici sont l'Everest (8848m), le Cho Oyu, le Manaslu (8156m), l'Annapurna (8010m), le Dhaulagiri (8176m), le Shishapangma ainsi que de nombreux sommets au-dessus de 7000 mètres, 6000 mètres.

Petit-déjeuner à l'hôtel



VISITE DU TEMPLE DE CHANGU NARAYAN

NAGARKOT - KATHMANDOU (01h30)

Déjeuner de spécialités

VISITE DE PASUPATINATH

Pasupatinath est l'un des sanctuaires les plus sacrés des hindous. Ce temple est le plus ancien temple hindou. Des milliers de pèlerins, venus de tous les coins du monde, viennent rendre hommage à ce temple qui est également connu comme «Le Temple des êtres vivants » La divinité qui est adorée ici est Shiva, sous la forme du lingam. Cependant, seuls les hindous sont autorisés à y pénétrer

Transfert aéroport en soirée

Envol pour la France

Nuit à bord



JOUR 12 KATHMANDOU → FRANCE

Petit déjeuner à bord

Arrivée en France

FIN DE NOS SERVICES

Ce programme pourrait subir des modifications sur place du fait des données locales. Ces changements seront toujours effectués au mieux, dans l'esprit du programme initial.

**NOUS VOUS SOUHAITONS
UN EXCELLENT VOYAGE !**



KATHMANDOU



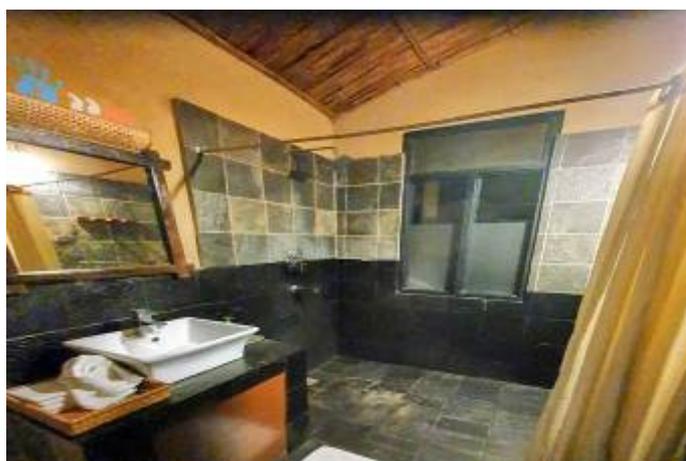
AMBASSADOR HOTEL



L'Ambassador est un hôtel haut de gamme au cœur de Katmandou. Situé dans l'un des quartiers les plus animés de Katmandou, c'est un choix idéal pour les clients qui veulent découvrir tout ce que la ville a à offrir, sans avoir à s'aventurer trop loin. Il se trouve à quelques minutes de marche des ruelles animées de Thamel et du boulevard commerçant haut de gamme....

L'histoire de l'Ambassador a commencé en 1963 avec la transformation d'un bungalow résidentiel en un hôtel de dix chambres. L'Ambassador se dresse aujourd'hui au centre de Katmandou mais, bien que le bâtiment soit nouveau et que les chambres viennent d'être refaites à neuf, il porte toujours ses valeurs ancestrales dans son architecture

JUNGLE VILLA RESORT



Le Jungle Villa Resort est entouré d'une végétation luxuriante et situé au bord de la rivière Rapti, ce qui permet à tous les résidents d'avoir une vue splendide sur la nature et d'observer la faune depuis la propriété. À la limite nord du parc national de Chitwan, le complexe offre des équipements confortables qui enrichissent votre expérience de la jungle.

Se fondant dans la nature, le complexe offre des vues sur la faune et la flore depuis la terrasse et les chambres. Vous pourrez apercevoir des troupes de cerfs, des rhinocéros unicorns, des tigres royaux du Bengale, des oiseaux et d'autres animaux amphibiens et aquatiques au lever ou au coucher du soleil, au bord de la rivière Rapti.

JUNGLE VILLA RESORT
Patihani 2, Chitwan, Nepal, Patihani Chitwan,
Népal

THE OLD INN



L'établissement The Old Inn at Bandipur est situé dans les collines du Moyen-Népal. L'auberge a absolument les vues les plus étonnantes sur les Annapurnas, Machhapuchre, Manaslu, plus un emplacement de choix coloré dans cette ancienne ville au sommet d'une colline. -L'Old Inn, situé au cœur du vieux bazar, est un bel exemple de l'architecture traditionnelle de Newari. Ses quatre étages de logements construits entièrement en bois et briques rouges chaudes. Poutres et escaliers sculptés, balcons, véranda orientée au sud et terrasse orientée au nord et ajouter à cela, notre nouvelle aile face à toute la longueur du bazar «piéton seulement».

- Les aliments sont principalement de style népalais rustique - simples, délicieux et préparés entièrement à partir d'ingrédients biologiques locaux.

THE OLD INN BANDIPUR
[Bandipur 33904, Népal](#)
Tél : [+977 65-520110](tel:+97765520110)





POKHARA

ATHITI RESORT

À



Resort & Spa est doté d'une piscine extérieure et de

chambres avec vue sur la montagne. De plus, il héberge 2 restaurants et possède une connexion Wi-Fi gratuite disponible dans l'ensemble de l'établissement. Ses chambres modernes et climatisées disposent d'une télévision à écran plat et d'une salle de bains privative pourvue d'une baignoire et d'articles de toilette.



ATHITI RESORT
Adresse : Pokhara 33700, Népal
Téléphone : +977 61-456760



BEGNAS LAKE

Begnas Lake Resort



Niché au cœur de la forêt, sur la rive sud du lac Begnas, le complexe The Begnas Lake Resort & Villas propose un spa ayurvédique, des installations pour faire du yoga et de la méditation, ainsi que des hébergements élégants. Vous profiterez d'une piscine extérieure et d'une connexion Wi-Fi gratuite. L'établissement assure notamment des services de blanchisserie et de nettoyage à sec.

Les chambres avec ventilateur sont conçues dans le style ethnique des Gurung et dotées de parquet. Elles disposent d'un coin salon, d'une télévision par câble et d'une salle de bains privative équipée d'une douche avec eau chaude/froide.

Begnas Lake
Begnas Lake, Lekhnath 33700, Népal
Tel: +9779856061080
<http://www.begnaslakeresort.com/>

CLUB HIMALAYA



Situé sur Windy Hill, le Club Himalaya Nagarkot surplombe l'Himalaya à 360 degrés. Sur place, vous trouverez 2 restaurants, un bar, une piscine intérieure et un spa. Dotées de hauts plafonds et d'un balcon privé, toutes les chambres climatisées sont équipées d'une télévision par câble et d'un coffre-fort personnel. Toutes les chambres offrent une vue magnifique sur la montagne. Le restaurant Kantipur sert une sélection de plats népalais, continentaux, chinois et indiens. Vous pourrez prendre un verre au bar Indrawati.

CLUB HIMALAYA

Windy Hills, Nagarkot,
44600 Nagarkot, Népa

CLRD

PÉRIODE DE REALISATION : **1ère Quinzaine d'AVRI 2026**

BASE **30 PARTICIPANTS : 3 045 €**

Chambre individuelle 440 €



L'EXPERIENCE SYLTOURS



KATHMANDOU : Balade en pousse-pousse jusqu'au quartier de Thamel, dîner d'adieu avec danses traditionnelles

BHAKTAPUR : coucher de soleil depuis le temple de Nyatapola

PATAN : le temple des mille Bouddhas, atelier de fabrication et dégustation de momos

MANAKAMANA : ascension en téléphérique et découverte du temple hindouiste haut lieu de pèlerinage

CHIWAN : arrivée à l'hôtel en barques, safari en jeeps toute la journée, danses traditionnelles

GORKHA : accès en maruti jusqu'au sommet de la ville, découverte du palais royal

BANDIPUR : promenade dans le village médiéval, dîner de spécialités Newar, nuit dans la montagne

POKHARA : visite du musée de la montagne, arrêt dans une maison de repos ou école.

LAC BEGNAS : Détente et panorama sur le massif des Annapurnas

NAGARKOT : COUCHER DE SOLEIL puis LEVER DE SOLEIL sur l'Himalaya et le Mont Everest



NOTRE PRIX COMPREND

Le préacheminement en bus depuis la Franche-Comté jusqu'à l'aéroport de Paris à l'aller et au retour

Le transport aérien PARIS / KATHMANDOU / PARIS sur vols réguliers

Les taxes d'aéroport et la surcharge carburant

Les taxes gouvernementales

L'assistance aéroport au départ par notre représentant Syltours.

Les transferts aéroport – hôtel - aéroport

Les trajets intérieurs : en autocar climatisé

L'hébergement en hôtels de 1ère catégorie et 1ère catégorie supérieure (Taxes Incluses)

Les repas mentionnés au programme

Les visites mentionnées au programme

Un guide-accompagnateur d'expression française sur place pendant tout le circuit

Un carnet de voyage électronique

Les assurances R.C et Assistance (accident – rapatriement-épidémie)

La garantie totale des fonds déposés.

Les pourboires dans les restaurants

Une gratuité pour un accompagnateur

Le port des bagages et les pourboires aux porteurs

Les assurances annulation

L'option premium

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

Les frais de visa émis sur place (25 Usd par personne à ce jour).

Le supplément chambre individuelle : +440€

Les boissons et dépenses d'ordre personnel.

Les pourboires aux guides et chauffeurs

Votre contact C.L.R.D. :

Didier Dupré

dupre.clrd@aol.fr

06 77 16 72 85

Votre contact SYLTOURS :

Nicolas Ossola

03 83 62 34 96

06 75 07 80 83

NOS CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

PREAMBULE

Le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme.

La Société SYLTOURS est une société anonyme au capital de 218 526 €, dont le siège social est à Boulogne Billancourt -51 rue de Sèvres, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 322 108 051

La Société SYLTOURS est immatriculée au Registre Des Opérateurs de Voyages ATOUR France sous le n° IM 092 100017.

La garantie financière légale, destinée à garantir la totalité des fonds reçus, en vertu des articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du Code du Tourisme, est fournie par l' APST.

La Société SYLTOURS a souscrit auprès de la compagnie HISCOX, située au 19 rue Louis Legrand 75002 Paris le contrat n°HARCP0223377 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 8 000 000 €.

I. RESERVATION et PAIEMENT

Le plus tôt sera le mieux et ce, pour une meilleure organisation du voyage. A la signature du contrat, un acompte correspondant à 30% de la somme totale doit être versé pour confirmation dudit contrat. En cas de vol affrété ou spécial, (vol « charter ») un deuxième acompte de 20% sera à verser à 90 jours du départ. Le solde doit être effectué 40 jours avant la date du départ sans relance de notre part. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et règlera, de ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé avant la conclusion du contrat.

II. CESSIION DU CONTRAT

Lorsque le contrat porte sur un séjour ou un circuit, le Client peut le céder à un tiers.

Le Client doit impérativement informer La Société SYLTOURS de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage (15 jours pour une croisière), en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession, et devront acquitter les frais prévus à l'article ANNULATIONS ci-dessous, correspondant à la modification apportée aux prestations de forfaits touristiques.

En revanche, le Client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus aux présentes Conditions Particulières de Vente.

III. RESPONSABILITÉ

Dans le cas de forfaits touristiques, le client est informé que la Société est responsable de la bonne exécution du contrat.

Toutefois, en application de l'article L211-16 du Code du Tourisme, la responsabilité de la société ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution contractuelle de la part du client, en cas du fait d'un tiers ou en cas de force majeure (guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...).

En cas d'application de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites prévues au même article trouveront à s'appliquer.

Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des hôteliers sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues, la Société ne pourra en être tenue pour responsable.

La Société SYLTOURS ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place par le Client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du Client.

IV. TRANSPORT

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999, dont les limitations de responsabilités pourraient profiter à l'agence, en cas de mise en jeu de sa responsabilité et selon l'article L.211-16 du Code du Tourisme.

Les conditions de transport sont rappelées en même temps que leur émission.

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif dès qu'ils sont disponibles et peuvent être modifiés, même après confirmation à l'initiative de la compagnie aérienne. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Tout départ non réalisé empêchera l'utilisation du vol retour. Compte tenu de l'intensification du trafic aérien, des événements indépendants de la volonté de l'agence (grèves, incidents techniques, retards aériens) peuvent avoir lieu et sont régis notamment par le Règlement européen n° 261/2004 du 11 février 2004 relatif au refus d'embarquement, aux annulations et aux retards importants de vol, dont les limitations peuvent bénéficier à La Société SYLTOURS. Par ailleurs, un changement d'aéroport peut se produire dans n'importe quelle ville. Une escale technique ou supplémentaire peut être prévue par la compagnie aérienne sans que La Société SYLTOURS n'ait le temps d'en informer les clients.

La compagnie aérienne à laquelle il est prévu d'avoir recours sera communiquée conformément aux dispositions des articles R.211-15 et suivants du Code du Tourisme. Une confirmation de l'identité de la compagnie aérienne sera communiquée au client lors de l'émission du contrat au plus tard 8 jours avant le départ. Une modification peut intervenir avant le départ et le client en sera informé au plus tard lors de l'embarquement.

Pour les vols charters dont la durée n'excède pas deux heures, aucun repas à bord ne sera servi. Sur certains vols, les boissons alcoolisées sont payantes.

Conformément au Règlement CE n°1107/2006, le client présentant un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge.

L'agence ou le transporteur aérien peuvent déconseiller ou refuser au client présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent impossible pareil transport. L'agence ou le transporteur aérien peuvent également exiger l'accompagnement de ce client par une personne capable de lui fournir une assistance.

V. PRIX et REVISION DE PRIX

Le prix total de la Prestation est celui qui est porté sur le contrat de voyage. Il est exprimé en Euros et TTC pour les Forfaits touristiques.

5.1. Elaboration des prix

Le prix des Prestations ne comprend pas, sauf mention particulière du contrat :

- les dépenses personnelles, pressing et room-service ;
- les pourboires et gratifications diverses ;
- les assurances spécifiques ;
- les prestations (excursions, visites, sport) achetées sur place ;
- les frais d'excédent de bagages ;
- les dépenses de téléphone
- les frais de formalités administratives et sanitaires
- Les suppléments spéciaux tels que Réveillon ou occasion spéciale
- Les frais supplémentaires inconnus lors de la réservation tels que taxes de séjour, frais de visa ou de carte de tourisme, le plus souvent à acquitter sur place par le Client.

Les prix sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans le contrat ou toute interruption de voyage du fait du client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé), ne pourra donner lieu à remboursement, sauf assurance spécifique.

Les prix sont calculés de façon forfaitaire, en nombre de nuitées et non de journées.

Ils comprennent, selon la Prestation fournie : les transports aériens, maritimes et terrestres, l'hébergement, les transferts, les taxes connues le jour de la signature du contrat, les frais de dossier, les visites et excursions inscrites au programme.

Les prix mentionnés sur le contrat comprennent outre le montant des prestations figurant dans chaque programme, les frais de La Société SYLTOURS. Ils ne comprennent pas les services antérieurs à l'enregistrement, les frais de formalités administratives et sanitaires et les pourboires sauf mentions particulières. Les taxes d'aéroport mentionnées sur le descriptif des produits sont celles qui sont connues à la date de publication de l'information préalable.

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour du Client, qui apprécie avant son départ si le prix lui convient, en acceptant en même temps le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire comprenant des prestations dont les prix ne peuvent être détaillés par La Société SYLTOURS. Toute modification de prix pouvant se présenter sera signalée avant la réservation et confirmés sur la facture et/ou confirmation.

5.2 Révision des prix

a) Composantes du prix : les prix figurant sur le contrat ont été établis en fonction notamment des conditions économiques suivantes :

- Coût du transport, lié notamment au coût du carburant.
- Les transports internationaux sont payés en euros auprès de nos prestataires aériens.
- Taxes afférentes aux prestations aériennes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports.
- Cours des devises entrant dans la composition des prix de revient. Ces données économiques sont retenues à l'émission du contrat

b) Modalités de calcul de la révision du prix : conformément à l'article R. 211-8 du code de tourisme, La Société SYLTOURS se réserve le droit de modifier les prix de ses prestations, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues et selon les modalités suivantes :

- Variation du cours des devises.
Si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage, cette incidence serait intégralement répercutée.
Bien évidemment, cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations facturées en devises à La Société SYLTOURS.
- Variation du coût de transport, des taxes, des redevances payées en euros auprès de nos prestataires aériens. Toute variation sera intégralement répercutée dans les prix de vente du voyage.

NOS CONDITIONS PARTICULIERES SUITE

c) Conséquences de la révision du prix.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, l'information sera transmise au Client par tout moyen permettant d'en accuser réception.

La Société SYLTOURS procédera à la révision du prix de vente en cas de majoration du montant du forfait et en informera au préalable le client.

Dans ce cas, un décompte sera remis au client qui pourra accepter ou non la modification supérieure à 8%, dans les meilleurs délais suivant la notification de l'augmentation et par tous moyens permettant d'en accuser réception, sans frais ni pénalité, en vertu de l'article R. 211 – 9 du Code du Tourisme.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévu, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'aucune majoration.

VI. NOMBRE DE PARTICIPANTS

- En cas de GIR (Groupement individuel regroupé)

Avant la conclusion du contrat, le client sera informé de la taille maximale ou minimale du groupe permettant la réalisation du voyage. En cas de nombre minimal de participants non atteint, La Société SYLTOURS aura la possibilité d'informer le client de l'annulation du voyage, à plus de 21 jours du départ.

- Sinon le tarif sera fixé sur la base.

VII. ENVOI DES LISTES

L'envoi des listes de participants et leur répartition par chambres devra être effectué au moins quatre mois avant le départ afin que La Société SYLTOURS puisse effectuer les réservations auprès de ses fournisseurs, par tout moyen avec accusé de réception (courrier, fax, mail). Le non-respect de ce délai pourra constituer une cause d'annulation du contrat de voyage.

VIII. RECLAMATIONS

Pour être recevable, toute réclamation devra avoir été formulée par écrit à l'hôtelier ou à notre correspondant local. Elle devra ensuite nous être adressée directement dans un délai de 30 jours suivant le retour, sous pli recommandé pour un traitement rapide ; à défaut, la réclamation ne sera pas traitée en priorité. Après avoir saisi notre service qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur : www.mtv.travel.

IX. ANNULATION GROUPEES

9.1. Annulation totale d'un groupe

Si la commande venait à être annulée par le client, en fonction de la date d'annulation, il serait facturé à minima l'acompte ou les frais réels engagés par l'agence

9.2 Annulation partielle au sein d'un groupe

Frais d'annulation par personne pour désistement partiel :

- De la signature du contrat à 31 jours du départ : Frais de dossier 250 EUR
- De 30 jours du départ à 21 jours du départ : 30% du montant total du forfait par personne
- De 20 jours du départ à 8 jours du départ : 50% du montant total du forfait par personne
- De 7 jours du départ à 2 jours du départ : 75% du montant total du forfait par personne
- Moins de 2 jours du départ : 100% du montant total du forfait par personne

***Dans le cas de vols spéciaux « affrétés », les frais d'annulation seraient portés à 50% du montant total du forfait par personne, à partir de 60 jours avant le départ. Concernant les croisières, des frais d'annulation spécifiques pourront être spécifiés sur le contrat. Il est possible de souscrire auprès de La Société SYLTOURS une garantie d'annulation.

Cette garantie est nominative et elle ne rembourse en aucun cas les frais de dossier ; elle ne pourra être appliquée si la liste des participants assurés ne parvenait pas impérativement 90 jours avant le départ au plus tard.

X. MODIFICATION DU CONTRAT PAR SYLTOURS

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à La Société SYLTOURS, au sens de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, hors les cas de force majeure visés à l'article L. 211-16, le contraint à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec le Client, La Société SYLTOURS avertira le Client par tout moyen permettant d'en accuser réception, le plus rapidement possible et formulera des propositions (modification du voyage ou voyage de substitution).

Si, après le départ, un élément essentiel du contrat ne peut être exécuté et sauf cas de force majeure visés à l'article L. 211-16, La Société SYLTOURS, au sens de l'article L. 211-15 du Code du Tourisme, proposera à ses frais ou avec remboursement de la différence de prix, des prestations de remplacement – sauf impossibilité dument justifiée – ou organisera le retour anticipé du Client en cas de refus du client.

XI. HOTELLERIE

Sauf indication contraire, les chambres sont généralement prévues à deux lits et éventuellement trois lits. Les chambres individuelles étant disponibles dans une proportion très réduite, elles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement. Il est d'autre part de règle, dans l'hôtellerie internationale, de prendre possession des chambres à partir de 15h et de les libérer avant midi. En aucun cas, nous ne pourrions déroger à cette règle. Nos prix étant calculés, sauf avis contraire, sur la base de chambres doubles, des personnes occupant seules une chambre se verraient appliquer le supplément chambre individuelle en vigueur.

XII. FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Les participants doivent être en possession des documents et avoir effectué les démarches sanitaires obligatoires précisés par La Société SYLTOURS avant la conclusion du contrat : passeport, carte d'identité en cours de validité, autorisation parentale selon la destination, carte de tourisme, ou visa, vaccins, traitement médical et de s'y conformer à ses frais.

Il appartient au client signataire du contrat de bien vouloir informer les autres participants inscrits de se mettre en conformité avec les différentes formalités de douanes et sanitaires en vigueur sur les pays visités ou traversés à l'occasion d'escale ou transit.

Les éléments communiqués par notre agence concernant les passages de frontières sont valables uniquement pour les ressortissants français.

Pour plus d'informations nous vous conseillons également de consulter les sites suivants : <http://www.cimed.org> <http://www.pasteur.fr>, pour les questions de santé, ainsi que <http://diplomatie.gouv.fr>, pour les questions de sécurité. Pour les ressortissants étrangers, nous vous recommandons de vous adresser auprès de votre ambassade ou consulat.

En aucun cas, La Société SYLTOURS ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des Clients qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un client de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du Client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du Client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que La Société SYLTOURS ne rembourse ni ne remplace la prestation.

XIII. LES ASSURANCES SPECIALES

Un contrat d'assurance, le descriptif de la police d'assurance souscrite par le Client lui sera remis par La Société SYLTOURS avant validation de la commande. En tout état de cause, il appartient au Client de prendre complètement connaissance du contrat d'assurance, et notamment les clauses d'exclusions, de limitations ou fixant les modalités d'applications de l'assurance avant d'y souscrire.

Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement, sauf en cas d'annulation du contrat par La Société SYLTOURS sans faute du Client. Les déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les termes et délais du contrat d'assurance souscrit.

Dans tous ses contrats groupe, La Société SYLTOURS offre une assurance globale qui couvre les risques les plus divers ou imprévus que peuvent rencontrer ses participants avant ou pendant les voyages, en collaboration avec des organismes de renom international : Convention d'assistance MUTUAID : Rapatriement ou transport sanitaire – Remboursement des frais médicaux à l'étranger 75 000 EUR – Rapatriement ou transport de corps – Assistance juridique à concurrence de 3 000 EUR – Avance de caution pénale à concurrence de 15 000 EUR et Bagages : 800 EUR.

Conformément à l'article L. 112-1 du Code des Assurances, le client est invité à vérifier qu'il n'est pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat.

Si tel est le cas, il bénéficie d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de quatorze jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions sont remplies et si notamment le contrat n'est pas intégralement exécuté et aucune déclaration de sinistre garanti par ce contrat.

La demande devra être accompagnée d'un document justifiant du bénéfice d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat.